

ACCÉLÉRER L'INNOVATION EN HAUTS-DE-FRANCE !

Toujours garder un temps d'avance et agir dès maintenant pour se projeter à moyen terme

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

"Tourisme, Patrimoine et Numérique"

NOTE DE CADRAGE



Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Tourisme, Patrimoine et Numérique

Dans la perspective de l'adoption de la feuille de route « Accélérer l'innovation en Hauts-de-France » par la Région, un travail collectif a été mené entre forces académiques et économiques du territoire pour faire remonter 17 thématiques sur lesquelles l'écosystème d'innovation local pourrait se positionner et faire valoir ses atouts. Chaque thématique fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I), afin de constituer des masses critiques d'acteurs pour repérer, valoriser, accompagner les dynamiques potentielles d'innovation des Hauts-de-France dans les prochaines années.

Intéressés par l'initiative ? Signalez-vous !

I/ L'initiative :

Avec l'adoption de la feuille de route « Accélérer l'innovation en Hauts-de-France » fin 2025, la Région réaffirme l'importance de structurer durablement un écosystème qui associe territoires, entreprises, universités et centres de recherche, au service de la compétitivité collective pour anticiper les mutations économiques, préparer les compétences de demain, et faire rayonner les atouts de la région comme territoire innovant à l'échelle nationale, européenne et internationale.

La Stratégie régionale d'Innovation (S3) Hauts-de-France a identifié 7 Domaines d'Activité Stratégique pour la période 2021-2027 : Santé / alimentation, Mobilité, Industries Culturelles et Créatives, Bioéconomie, Energie, Matériaux et Numérique / Robotique. L'animation de chaque domaine encourage la co-création et le partage d'idées entre acteurs économiques et académiques.

Au premier semestre 2025, les collectifs des Domaines d'Activités Stratégiques ont travaillé sur des Appels à Manifestation d'Intérêt avec les orientations suivantes : en se basant sur les enjeux de société et les défis qu'ils amènent à relever, quels sont ceux pour lesquels le territoire des Hauts de France a le potentiel pour proposer des solutions, en se basant sur ses forces économiques et académiques régionales ?

L'idée est de tester ces sujets auprès des entreprises et laboratoires régionaux, de vérifier si ces thèmes sont en mesure de montrer une masse critique suffisante de projets, soit déjà en cours, soit en préparation, ou à venir.

Chaque A.M.I est animé par des chefs de files issus de l'écosystème d'innovation des Hauts-de-France et à l'initiative de leur rédaction. Ils demeurent ouverts en termes de participation.

Valoriser au maximum nos atouts, prendre en compte les enjeux sociétaux de notre temps, capitaliser sur les ressources de l'écosystème, susciter de nouveaux projets d'innovation : voici les bases pour une politique régionale volontariste renouvelée en faveur de l'innovation.



III/ Contexte de l'A.M.I

Les « industries culturelles et créatives » jouent aujourd'hui un rôle central dans l'attractivité touristique des territoires, leur offrant la capacité à se différencier dans un contexte concurrentiel entre destinations. Elles ont également une importance cruciale dans l'identification, la conservation et la valorisation de patrimoines, aussi bien culturels, que naturels et industriels. Le thème *Tourisme, Patrimoine et Numérique* s'inscrit dans cette démarche et vise à **valoriser la richesse patrimoniale de la région et à accroître sa visibilité touristique**, notamment au travers de l'étude et du développement d'outils numériques porteurs d'innovation. Il vise à susciter les collaborations entre les entreprises de la région, les lieux culturels et patrimoniaux et les secteurs académiques des SHS et STIC, par des actions concrètes visant :

- l'émergence de nouveaux moyens de valorisation du patrimoine, qui peuvent être diffusés auprès des acteurs du secteur touristique, et susciter un véritable attrait pour les sites remarquables de la région ;
- à proposer des expériences touristiques immersives et participatives, par exemple en les enrichissant de dispositifs numériques, tout en questionnant les manières de les utiliser sans pour autant les dénaturer ou les rendre superficielles ;
- à développer un tourisme favorisant l'accessibilité, l'inclusion, et l'équité d'accès à l'information et aux expériences numériques ;
- à interroger les nouveaux modes de travail et de tourisme liés au numérique, afin d'en comprendre les usages et le développement, pour en faire profiter le territoire régional ;
- à proposer de nouveaux outils de recherche pour les SHS, que ces outils visent à numériser et/ou enrichir les données patrimoniales ou à analyser les liens entre de grandes quantités de données (big data) ; à soulever les questions d'éthique et de droit, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la protection des données ;
- à identifier de nouvelles thématiques de recherche pour les STIC, dans des domaines variés tels que la numérisation de données 2D et 3D, l'analyse et la visualisation des données patrimoniales ou encore la gestion et l'analyse de grandes quantités de données.

III/ Les enjeux pour les Hauts-de-France

Grâce à sa position géographique frontalière stratégique, la région constitue un point de passage privilégié pour les touristes en provenance d'Europe de l'Ouest et du Nord, offrant un fort potentiel de croissance du nombre de visiteurs.

Le territoire des Hauts-de-France possède un **patrimoine architectural exceptionnel** dont la mise en valeur est inégale. Ce phénomène s'explique par la destruction d'une partie de ce patrimoine lors des multiples conflits qui l'ont affecté (depuis Théroüanne et Hesdin, entièrement rasés en 1553, jusqu'aux destructions de la Seconde Guerre mondiale). Même le patrimoine conservé est **menacé** par l'usure du temps (abbaye Saint-Bertin à Saint-Omer, dont les ruines ont ému Victor Hugo et poussé à son inscription sur la liste des Monuments historiques dès 1840).

Le **numérique** permet de proposer des **restitutions** de patrimoines disparus : lieux de batailles devenus des sites mémoriels, depuis la Guerre de Cent ans (Azincourt) jusqu'aux combats de 1914-1918 (Thiepval) et 1940-1944 (Coupole d'Helfaut) ; espaces urbains (agglomérations antiques et médiévales aujourd'hui recouvertes par un bâti plus récent) ; sites industriels qui forment la mémoire de la culture patronale et ouvrière.



Malgré la **richesse** de ce patrimoine historique, la région Hauts-de-France n'est pas à ce jour reconnue comme un lieu culturel et touristique important, même si on peut noter un accroissement du tourisme dans cette région et si le **tourisme de mémoire** y attire des visiteurs étrangers, notamment anglo-saxons.

La mise en valeur du patrimoine régional, au travers du développement d'études et d'entreprises spécialisées sur la thématique de cet AMI, doit permettre de **dynamiser** ce secteur économique et scientifique.

Enfin, les **nouvelles pratiques touristiques** (comme les « tracances », contraction des termes travail et vacances) présentent également de nouveaux enjeux pour les territoires comme pour les travailleurs, particulièrement pour la région Hauts-de-France où le tourisme s'accroît. Identifier ces enjeux permettra de favoriser cette pratique dans la région et ainsi de contribuer au développement économique et à l'attractivité de cette dernière.

IV/ Objectifs du présent A.M.I

Objectifs généraux

Le déploiement de chaque A.M.I Innovation a pour objectifs principaux de :

- **Communiquer** sur ces thèmes et **valoriser** les actions, projets préexistants pour montrer **les forces en présence** au sein de l'écosystème d'innovation Hauts-de-France.
- **Être des usines à projet et mobiliser les financements disponibles** : Cette dynamique permettra de susciter et d'identifier des projets innovants, susceptibles de bénéficier de financements via différents canaux : Dispositifs régionaux, nationaux et européens.
- **Constituer les futurs axes** de la stratégie d'innovation des Hauts-de-France pour 2028.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser le développement de projets pilotes, à même de dynamiser la visibilité de la région Hauts-De-France comme territoire innovant ;
- Favoriser l'émergence de projets originaux autour d'entreprises régionales engagées dans ces domaines ;
- Développer les interactions entre le monde de la recherche et les acteurs de la culture, du tourisme et du patrimoine ;
- Développer les collaborations entre les domaines des SHS et des STIC sur des thématiques en lien avec le patrimoine et le tourisme.

VI/ Modalités

Typologies des répondants :

Les A.M.I Innovation sont ouverts à :

- ✓ Une entreprise ;
- ✓ Un organisme de recherche ;



- ✓ Un consortium composé d'une ou plusieurs entreprises et/ou un ou plusieurs organismes de recherche, sous réserve d'avoir une personnalité juridique propre.

Seront particulièrement étudiés les projets issus de la collaboration entreprise-recherche.

L'AMI *Tourisme, Patrimoine et Numérique* s'adresse en priorité aux :

- ✓ entreprises des secteurs numérique et culturel ;
- ✓ aux musées et associations œuvrant au développement du tourisme en région ;
- ✓ aux laboratoires de recherche engagés dans des activités en lien avec le tourisme, le patrimoine et le numérique.

Identification des initiatives :

La réponse à l'A.M.I peut soit permettre de valoriser un projet existant, soit de notifier une proposition de projet en recherche de financement.

Un formulaire de réponse est proposé et mis à disposition sur le site :

<http://ami-tpn.univ-littoral.fr>

L'ensemble des propositions seront étudiées au regard des solutions qu'elles apportent aux différents enjeux identifiés par le présent A.M.I, en fonction de leur cohérence avec les enjeux régionaux (et notamment la S3), de leur maturité, de leur impact territorial et de leur intérêt stratégique pour la filière.

Elles seront également étudiées en tenant compte des contributions, au titre des autres A.M.I Innovation, et pourront faire l'objet d'une réorientation le cas échéant et réciproquement.

Forme de soutien :

Répondre à l'A.M.I *Tourisme, Patrimoine et Numérique* permet de participer à une dynamique de coopération régionale autour de la problématique énoncée. Cette dynamique aura pour but de repérer les projets et initiatives entrant dans le cadre de la chaîne de valeur afin de valoriser les expertises existantes sur le territoire.

Les acteurs faisant état d'un besoin de financement autour d'un projet pourront être orientés pour étude vers les dispositifs existants. Un accompagnement technique pourra être proposé par les services de la Région et de l'État en Région, en lien avec les chefs de files des A.M.I, selon l'opportunité de financement identifiée.

Le présent A.M.I n'a pas pour objet d'attribuer des financements. Les financements n'interviendront qu'après un potentiel dépôt de dossier de demande de subvention ou de candidature à un appel à projet sélectif dans le cadre des différents dispositifs régionaux, nationaux et européens existants.

- Dispositifs Régionaux : Pass Innovation, Appel à projet Industrie du Futur, Programme France 2030 régionalisé, FRATRI...
- Dispositifs Nationaux : Programme France 2030
- Programme Régional des Fonds Structurels Européens 2021-2027 FEDER-FTJ
- Programmes Européens de coopération (INTERREG) et programmes européens sectoriels



Le soutien du Conseil régional s'inscrira d'une part, dans le cadre de sa politique et de ses outils dédiés à l'innovation et se fera d'autre part, conformément aux régimes cadres exemptés de notification relatifs aux aides aux entreprises, à la protection de l'environnement, à la recherche, au développement et à l'innovation en vigueur.

VII/ Confidentialité

Les structures chefs de files et services de la Région et de l'État potentiellement associés s'engagent à respecter strictement la confidentialité de l'ensemble des pièces et des éléments qui seront transmis en réponse à cet A.M.I.

VIII/ Durée

L'A.M.I est ouvert pour une durée de deux ans à compter de sa date de publication, dans la perspective de se clôturer en amont de la prochaine période de programmation des fonds européens (2028-2034).

Les projets et contributions seront étudiés au fil de l'eau.

VIII / Contact

Pour toutes questions sur les modalités de réponses, les éléments attendus, contactez :

ami-tpn@liste.univ-littoral.fr